1. Modes de gestion de l’eau

La politique algérienne de gestion de l’eau a été, depuis une dizaine d’années, davantage axée sur la mobilisation de nouvelles ressources que sur la recherche d’une meilleure utilisation des ressources déjà disponibles.

**A. La gestion directe** à ce mode l’état.

**B. La gestion déléguée** ici la gestion de l’eau se fait
par des sociétés étrangères :

* Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger (SEAAL),
* Société de l'Eau et de l'Assainissement de Constantine (SEACO),
* Société de l'Eau et de l'Assainissement d'Oran (SEOR),
* Société des eaux et de l'assainissement d'El-Tarf et
d'Annaba (SEATA) pour la gestion de l’eau potable et l’assainissement dans les grandes villes du pays.
1. **Stratégies et vision globale et durable**

La vision globale et durable de la ressource en eau doit tenir compte:
- Des potentialités du pays.

- Du respect des écosystèmes aquatiques.

- Du respect de l’environnement.

- Des différents partenaires dans le bassin méditerranéen et pays voisins.

**3) Principe de la stratégie de la gestion de l’eau**

- L’alimentation en eau potable est une priorité.

- La mobilisation au maximum des eaux superficielles est un objectif prioritaire et permanent.

- La demande en eau (potable, agriculture, industrielle) doit être évaluée en détails pour l’horizon 2020 et 2050.

- La production énergétique doit être faite de façon régulière et convenable avec la ressource en eau conventionnelle et l’eau de mer.

- La promotion active de l’application d’un principe de base: “qui pollue, paye”. - Le prix réel du service doit être facturé et doit déboucher sur une meilleure qualité de gestion.

- La distribution de l’eau régulièrement et tous les jours.

1. **Les axes essentiels de stratégies de l’eau**

**4.1. Les stratégies de mobilisation des ressources conventionnelles.**

• Construction de nouveaux barrages et développement les systèmes de transfert.

L’Algérie compte aujourd'hui **65 barrages en exploitation** (d’une capacité de stockage de 7,4 milliards de m3), **14** en cours de réalisation pour une capacité globale à terme de 8,4 milliards de m3. À cela s’ajoute **163 petits barrages** et **400 retenues** collinaires destinés à des fins agricoles.

• Stratégies d’exploitation des ressources souterraines.

Cette stratégie se compose en réalité de deux principes : la réduction maximale d’exploitation des nappes souterraines de Nord et l’encouragement pour l’exploitation des nappes d’eau de sud Algérien (Sahara).

**4.2. Les stratégies de mobilisation des ressources non conventionnelles.**

Cette nouvelle orientation qu’elle a adoptée sert à sécuriser et accroitre la mobilisation des ressources en eau, en raison de l’insuffisance de la quantité de ressources en eau conventionnelle aux demandes.

• Le dessalement de l’eau de Mer (DDM)

Vue que l’Algérie a une position géostratégique, qui dispose presque de 1200 km de côtes, l’Algérie a mis en œuvre l’alternative du dessalement d’eau de mer (trois quarts) ou d’eau saumâtre (un quart) pour alimenter en eau potable des villes et localités du littoral.

• Extension et construction des stations d’épuration STEP.

Le programme de construction de stations d’épuration, et l’extension et réhabilitation des anciennes stations qui nécessitent tout d’abord une volonté politique et un budget considérable aussi ; englobe d’autres aspects tel que l’environnement, l’écotourisme, la sécurité alimentaire ...etc.

• La réutilisation de l’eau usée épurée.

Cette stratégie sert à protéger les ressources en eau conventionnel d’une part, et de réutiliser les eaux traitées au lieu de les jeter à la mer, cela prouve qu’il y’a une rationalité de centre décisionnel.

• L’extension des terres agricoles.

L’extension des terres agricoles est liée avec l’approvisionnement de l’eau, au début l’irrigation se fait à partir des barrages (irrigation gravitaire) et nécessite une quantité d’eau importante mais avec la
sécheresse qu’a connu l’Algérie dans les années (1970, 1989, 2000), le pourcentage de l’eau destinée à l’irrigation diminue et a été orienté pour l’AEP.

• Réhabilitation et extension des systèmes d’AEP, d’assainissement et de protection contre les inondations pour généraliser l’accès à l’eau.

Cette stratégie est au cœur de programme de planification des ressources en eau, elle rentre dans l’aspect de minimisation de la quantité perdue de
l’eau avec un pourcentage important.